

COMPTE RENDU

FNTE
la
cgt

www.fn-te.cgt.fr

Réunion COPIL RPS SEREBC du 06/11/2024

Le directeur du SEREBC, Richard Priou, présidait à Arcueil cette réunion du comité de pilotage des risques psychosociaux en présence des sous-directeurs.trices, du médecin de prévention, de l'assistante de service social et des représentants de 4 organisations syndicales, dont la CGT. La réunion a duré 2H15.

Dans un propos liminaire la CGT s'est étonnée de ne pas voir apparaître la fermeture de l'antenne de Toulon comme un des points de l'ordre du jour. La situation a toutefois été détaillée par le directeur lors de son introduction. Les planches présentées seront accessibles ici :

<https://totem.dr-dga.intradef.gouv.fr/serebc/risques-psychosociaux-rps-0>

1) Introduction : Retour sur les faits saillants 2024, avec un focus sur l'antenne de Toulon, dont les personnels ont tous été réaffectés après les entretiens AMR réalisés le 04 juin dernier. La direction n'a pas fait état de la satisfaction ou pas des nouvelles « *impulsions* »... Pour la CGT, il appartient désormais au nouvel organisme de prendre en compte un.e nouvel.le arrivant.e après une restructuration subie, et menée au pas de charge. Comptablement l'opération de reclassement est terminée, socialement, tout cela reste à vérifier.

Aucune difficulté rencontrée suite au changement de version Chorus, ni sur les outils numériques dont l'engagement est prévu mi-2025. Comme chaque année la fin de gestion qui s'annonce reste un moment difficile pour l'ensemble du service, toutefois les rencontres annuelles et séminaires sont plutôt bien perçus par les personnels. La CGT y voit l'occasion de désamorcer pas mal de potentiels conflits dûs à l'organisation multi-sites des services verticalisés (SEREBC, S2A, S2NA, SPQI, SERECOM, ...), mais cela sera-t-il suffisant?

Sur la méthodologie retenue par le SEREBC pour évaluer les risques psychosociaux la CGT s'est exprimé en faveur de ce que propose l'INRS à travers son guide RPS-DU, plutôt qu'une méthode proposée par la DGA qui n'a pour effet que de revoir à la baisse le niveau de risque coté par les personnels eux-mêmes.



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

Réunion COPIL RPS SEREBC du 06/11/2024

2) Conditions de travail : Certes le SEREBC met en place des actions pour communiquer vers les personnels à travers le CODIR élargi (hiérarchie), les réunions d'informations multilatérales (syndicats), les visites/rencontres/séminaires (personnels), mais la multi-localisation des antennes fait du SEREBC un organisme atypique et mérite encore plus d'attention notamment pour faire remonter la parole des agents.e.s. Du travail est réalisé sur l'intranet pour faire circuler les informations, et un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants reste à publier, mais selon la CGT les tutorats ne sont pas réalisés partout de la même manière, y compris au sein d'une même sous-direction. Les récents transferts de charge, dus à Impulsion, impactent forcément les conditions de travail des personnels concernés, et peuvent aller du changement de poste à la mobilité forcée. Comment, dans ce cas, rester motivé quand le travail déborde sur la vie familiale?

3) Diagnostics TPS¹ : A la suite d'une alerte remontée sur le registre spécial (<https://totem.dr-dga.intradef.gouv.fr/serebc/registres-du-serebc>) et par la médecine de prévention, la direction a mandaté la société ALTEDIA pour conduire un diagnostic sur l'équipe GLB concernée (18 agents) à Val de Reuil. La démarche a été présentée en séance, le diagnostic avait été réalisé le 16/01/2024 et la restitution faite aux agents le 21/02/2024. Le plan d'actions issu de ce diagnostic n'est pas terminé mais déjà la situation s'est améliorée sur le site.

La CGT a demandé à quel moment le COPIL RPS a été associé à la démarche : jamais. Ni sur le cadrage de la démarche, ni avant la restitution aux agents, le comité n'a été associé au diagnostic, laissant seule la direction opérer. La demande CGT d'associer un ou des représentants du personnels à l'étape de cadrage de la démarche paraît primordiale, le directeur du SEREBC y a répondu favorablement pour le prochain diagnostic qui doit se dérouler sur la fonction ODF des sites Arcueil et Marseille (12 agent.e.s) à la suite d'une alerte remontée à la direction. Cette alerte ne semble pourtant pas avoir été tracée dans le registre spécial, comme la précédente.

Nous attendons de la direction une véritable reconnaissance envers les personnels SEREBC, par des avancements et par les défraiements auxquels toutes et tous peuvent prétendre.

4) Télétravail : Dès août 2021 la DGA permettait le télétravail par ½ journées, le SEREBC se montrait alors plus restrictif et refusait cette granulométrie. Désormais le guide V3 autorise les ½ journées de télétravail, une contrainte subsiste toutefois dans la fourniture d'un justificatif (RDV médical, ...) mais la direction se montre confiante envers ses personnels qui n'auront pas à fournir une attestation signée du médecin. Pour la CGT ce climat de confiance concourt à améliorer les relations au sein de l'organisme, nous ne pouvons que nous en féliciter. En revanche face au risque de travailleur isolé, il apparaît difficile, sans outil informatique dédié (projet VIGIL), de vérifier le risque sans flicage.

5) Formation aux RPS : Des formations ont été organisées en 2024 pour prévenir ces risques, c'est une bonne chose, la CGT regrette cependant que l'ensemble des managers n'aient pas eu un égal accès aux moyens : une demi-journée pour les chefs de groupe dont les responsabilités seraient de « moindre importance » et une journée pour les membres du CODIR élargi. Dans un monde idéal, toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient être formés ou informés, le soient. Sur son site, DGA TH (Val de Reuil) impose à tous les personnels une information RPS, y compris pour les personnels SEREBC, ce que semblait ignorer la direction.



Réunion COPIL RPS SEREBC du 06/11/2024

6) Indicateur de qualité de vie au travail : Selon les préconisations de la DGA le service a mis en place 3 indicateurs : Absentéisme, turn-over, RDV médecine de prévention. Pour la CGT les indicateurs sont insuffisant, et pour cause si l'on suit les recommandations de l'INRS d'autres indicateurs peuvent paraître pertinents comme le nombre de postes vacants (entre 10 et 15 actuellement), les démissions, les demandes de ruptures conventionnelles, les inaptitudes, les restrictions d'aptitudes, les arrêts répétés de courte durée plutôt que des taux et des moyennes qui ne veulent pas dire grand chose sans comparaison (objectif DGA 3% d'absence pour raison de santé contre 5% au SEREBC justifiés seulement par la moyenne d'âge du personnel).

7) Méthodologie de cotation des RPS : Pour réaliser le document unique d'analyse des risques professionnels (DUERP) le service traite une partie en risques physiques et une partie en risques psychosociaux. Pour la partie RPS, le DUERP prévoit au §4.2 que cette analyse se fasse par antenne ce qui n'est pas le cas puisque le résultat de l'analyse RPS est fait pour l'ensemble de l'organisme. Comment dans ce cas détecter une situation problématique sur une antenne ou une autre et le fait de moyenniser génère une baisse mécanique du niveau de risque sur l'organisme tout entier. Pour la CGT, cette façon de procéder n'est pas acceptable.

D'autre part, le calcul de la criticité des RPS (fréquence x gravité) ne devrait pas être pondéré d'une « maîtrise du risque » qui n'a pour seul effet que de baisser le niveau de risque et passer d'un risque orange à vert ou de rouge à orange.

Les personnels ne peuvent agir que sur la fréquence de chaque risque identifié, la gravité étant pré-définie. Si le SEREBC agit sur la « maîtrise du risque » qui a pour effet, le cas échéant, de réduire un risque identifié par les personnels eux-mêmes, cela pourrait être perçu comme un interventionnisme mal approprié.

CONCLUSION CGT : Cette instance dédiée à la prévention et la protection des personnels SEREBC ne recueille pas d'avis des représentants du personnel, de l'information y circule telle une chambre d'enregistrement mais hélas sans pouvoir faire véritablement changer les choses. Pour la CGT le SEREBC suit les recommandation de la DGA (indicateurs et méthodologie) sauf quand cela l'arrange (télétravail). La santé physique, mentale et morale de chacun et chacune est le sujet de préoccupation de tous les membres du COPIL RPS, le travail de la direction est palpable, il restera à le vérifier lors de la réunion de cadrage prévue avec Altedia le 26/11/2024.

(1) TPS : Troubles psychosociaux (apparus) / RPS : Risques psychosociaux (redoutés)

*Sylvie Rolland, représentante CGT SEREBC Biscarrosse
Eric Capy, représentant CGT FS-R-DGA suppléant*



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr